

# Atelier IZF

32 BOULEVARD CLEMENCEAU  
13300 SALON DE PROVENCE

**CONTACT@ATELIER-IZF.FR**

ORDRE DES ARCHITECTES S06303  
SIRET 479 877 342 00044 RCS SALON  
CODE NAF 7111Z EURL capital 10 000e



**PROJET AGRIVOLTAÏQUE POUR UNE PLANTATION DE MYRTILLE**

**DEMANDE D'EXAMEN D'ETUDE AU CAS PAR CAS**

02/10/2024

**PARCELLE(S) 000 F 1375/1373/1332/1330**

LIEU DIT MALESPINE  
84120 PERTUIS

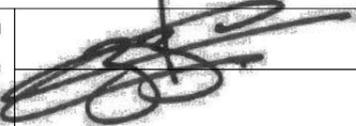
**SCEA NATURAGRI**

1 ALLEE DU DOCTEUR HENRI BIANCHI  
13090 AIX-EN-PROVENCE

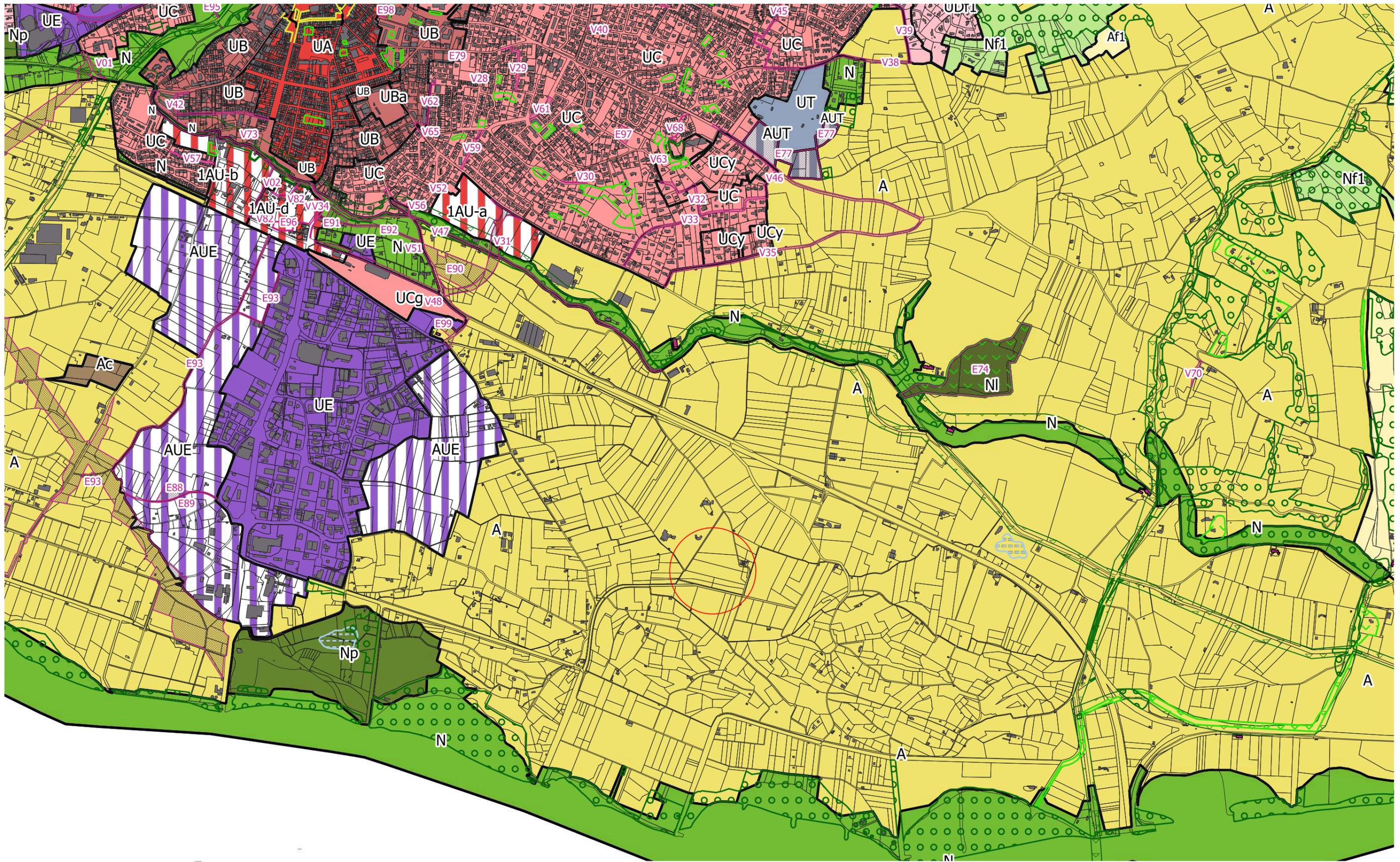


© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 5° 30' 49" E  
 Latitude : 43° 40' 22" N

<b>Atelier IZF</b> 32 BOULEVARD CLEMENCEAU 13300 SALON DE PROVENCE CONTACT@ATELIER-IZF.FR <small>ORDRE DES ARCHITECTES S06303          SIRET 479 877 342 00044 RCS SALON          CODE NAF 7111Z EURL capital 10 000€</small>	 <b>PROJET AGRIVOLTAÏQUE POUR UNE PLANTATION DE MYRTILLE</b> <b>PLAN DE SITUATION</b> <small>Les limites de propriété, hauteurs de niveau et l'implantation par rapport aux limites sont donnés à titre indicatif et devront faire l'objet d'une vérification par un géomètre agréé. Ce document ne peut être assimilé à un document technique d'exécution. Son utilisation à cette fin, place la personne qui se chargerait des travaux sous les coup des articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil et dégage totalement la responsabilité éventuelle de l'auteur du présent document. Ce document reste la propriété intellectuelle et artistique de Atelier IZF, toute reproduction même partielle est interdite.</small>	Date <b>02/10/2024</b>	Format <b>A3</b>	Echelle <b>1:16000</b>	<b>3A</b>
---	---	---------------------------	---------------------	---------------------------	-----------

**SCEA NATURAGRI**



**Atelier IZF**  
 32 BOULEVARD CLEMENCEAU  
 13300 SALON DE PROVENCE  
 CONTACT@ATELIER-IZF.FR  
 ORDRE DES ARCHITECTES S06303  
 SIRET 479 877 342 00044 RCS SALON  
 CODE NAF 7111Z EURL capital 10 000€

PROJET AGRIVOLTAÏQUE POUR UNE PLANTATION DE MYRTILLE  
**PLAN DE SITUATION**

Les limites de propriété, hauteurs de niveau et l'implantation par rapport aux limites sont donnés à titre indicatif et devront faire l'objet d'une vérification par un géomètre agréé. Ce document ne peut être assimilé à un document technique d'exécution. Son utilisation à cette fin, place la personne qui se chargerait des travaux sous les coup des articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil et dégage totalement la responsabilité éventuelle de l'auteur du présent document. Ce document reste la propriété intellectuelle et artistique de Atelier IZF, toute reproduction même partielle est interdite.

<b>SCEA NATURAGRI</b>	
Date	Format
<b>02/10/2024</b>	<b>A3</b>
Echelle	
<b>1:15000</b>	



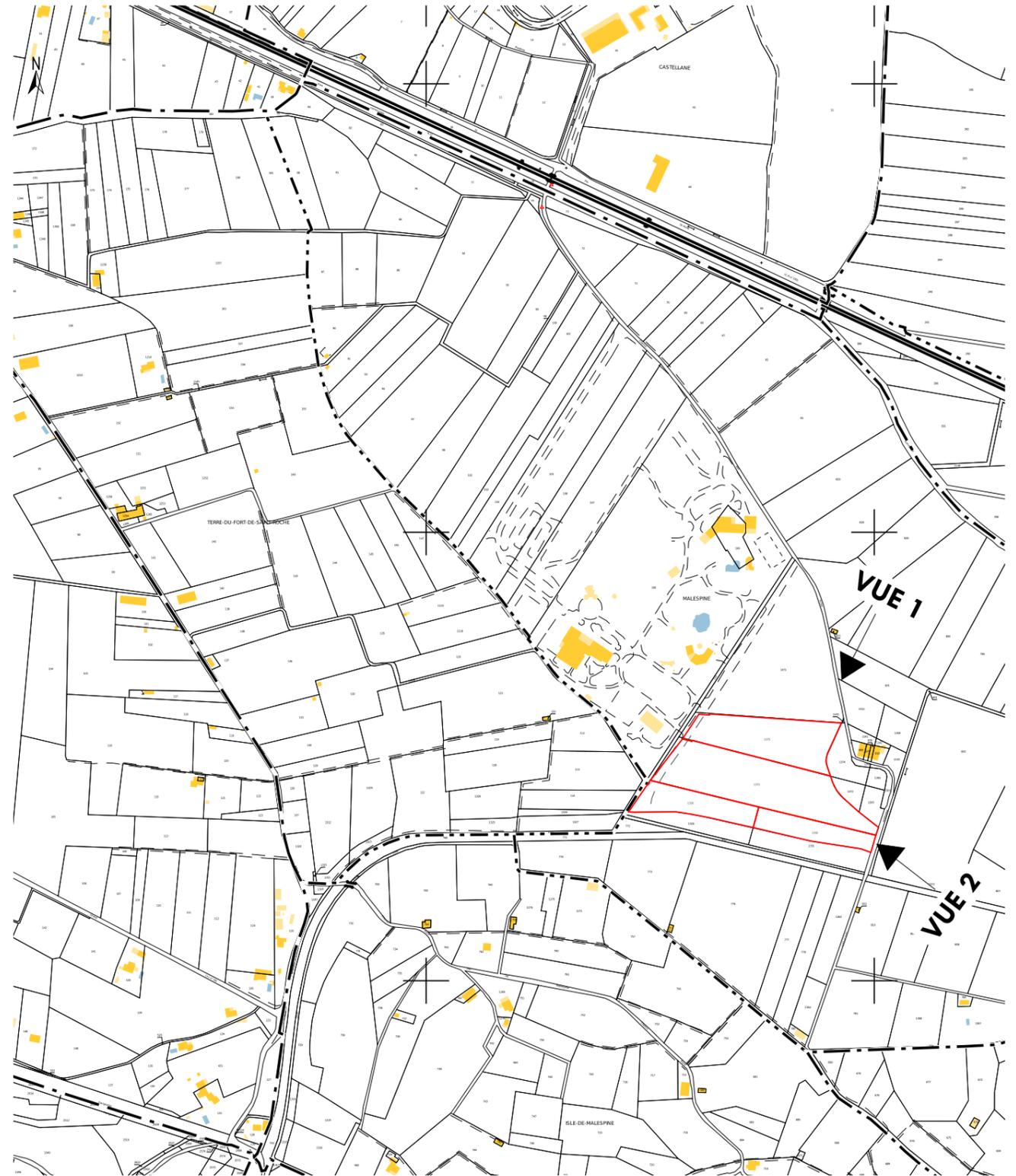
VUE 1

2 mai 2024



VUE 2

2 mai 2024



**Atelier IZF**  
 32 BOULEVARD CLEMENCEAU  
 13300 SALON DE PROVENCE  
 CONTACT@ATELIER-IZF.FR  
 ORDRE DES ARCHITECTES S06303  
 SIRET 479 877 342 00044 RCS SALON  
 CODE NAF 7111Z EURL capital 10 000€



PROJET AGRIVOLTAÏQUE POUR UNE PLANTATION DE MYRTILLE

**PHOTOGRAPHIES**

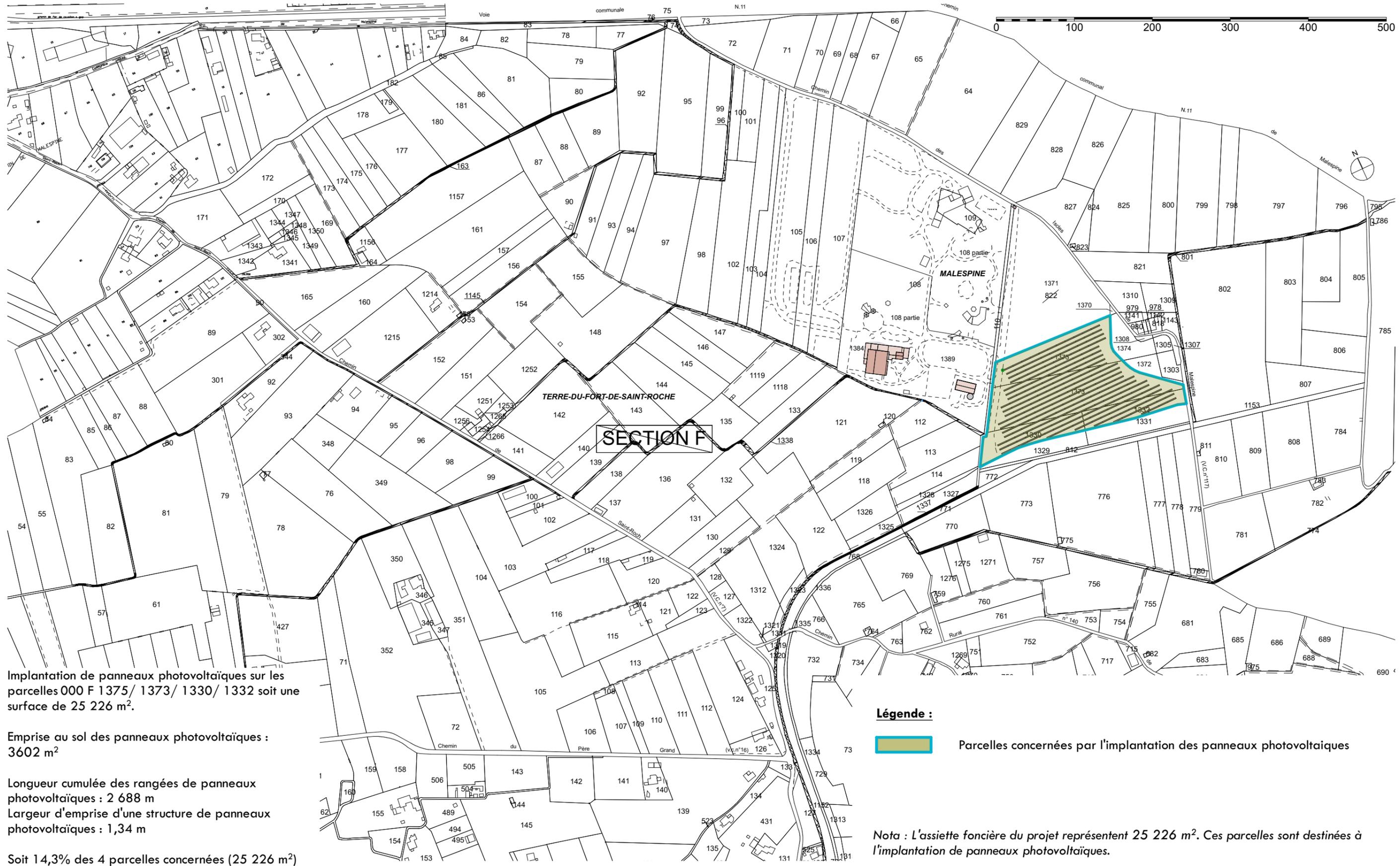
**SCEA NATURAGRI**

Les limites de propriété, hauteurs de niveau et l'implantation par rapport aux limites sont donnés à titre indicatif et devront faire l'objet d'une vérification par un géomètre agréé. Ce document ne peut être assimilé à un document technique d'exécution. Son utilisation à cette fin, place la personne qui se chargerait des travaux sous les coupes des articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil et dégage totalement la responsabilité éventuelle de l'auteur du présent document. Ce document reste la propriété intellectuelle et artistique de Atelier IZF, toute reproduction même partielle est interdite.

Date  
**02/10/2024**

Format  
**A3**

Echelle  
**1:6000**



Implantation de panneaux photovoltaïques sur les parcelles 000 F 1375/ 1373/ 1330/ 1332 soit une surface de 25 226 m<sup>2</sup>.

Emprise au sol des panneaux photovoltaïques : 3602 m<sup>2</sup>

Longueur cumulée des rangées de panneaux photovoltaïques : 2 688 m  
 Largeur d'emprise d'une structure de panneaux photovoltaïques : 1,34 m

Soit 14,3% des 4 parcelles concernées (25 226 m<sup>2</sup>)

**Légende :**

 Parcelles concernées par l'implantation des panneaux photovoltaïques

*Nota : L'assiette foncière du projet représentent 25 226 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont destinées à l'implantation de panneaux photovoltaïques.*

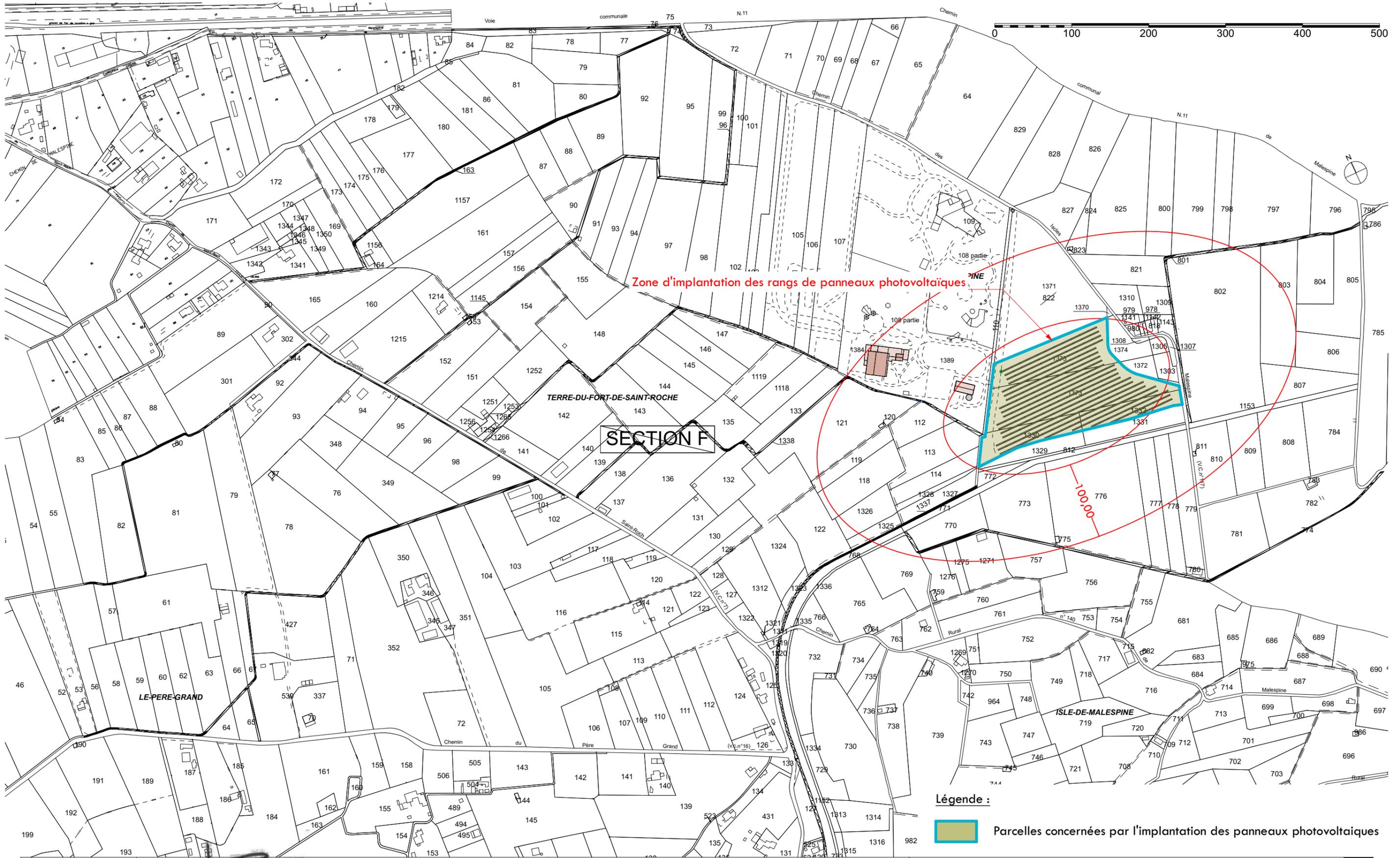
**Atelier IZF**  
 32 BOULEVARD CLEMENCEAU  
 13300 SALON DE PROVENCE  
 CONTACT@ATELIER-IZF.FR  
 ORDRE DES ARCHITECTES S06303  
 SIRET 479 877 342 00044 RCS SALON  
 CODE NAF 7111Z EURL capital 10 000€

**PROJET AGRIVOLTAÏQUE POUR UNE PLANTATION DE MYRTILLE**

**PLAN PROJET**

Les limites de propriété, hauteurs de niveau et l'implantation par rapport aux limites sont donnés à titre indicatif et devront faire l'objet d'une vérification par un géomètre agréé. Ce document ne peut être assimilé à un document technique d'exécution. Son utilisation à cette fin, place la personne qui se chargerait des travaux sous les coup des articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil et dégage totalement la responsabilité éventuelle de l'auteur du présent document. Ce document reste la propriété intellectuelle et artistique de Atelier IZF, toute reproduction même partielle est interdite.

<b>SCEA NATURAGRI</b>	
Date	Format
<b>02/10/2024</b>	<b>A3</b>
Echelle	
<b>1:4500</b>	



Zone d'implantation des rangs de panneaux photovoltaïques

SECTION F

TERRE-DU-FORT-DE-SAINTE-ROCHE

LE-PERE-GRAND

ISLE-DE-MALESPINE

Légende :

 Parcelles concernées par l'implantation des panneaux photovoltaïques

**Atelier IZF**  
 32 BOULEVARD CLEMENCEAU  
 13300 SALON DE PROVENCE  
 CONTACT@ATELIER-IZF.FR  
 ORDRE DES ARCHITECTES S06303  
 SIRET 479 877 342 00044 RCS SALON  
 CODE NAF 7111Z EURL capital 10 000€

**PROJET AGRIVOLTAÏQUE POUR UNE PLANTATION DE MYRTILLE**  
**PLAN PROJET**  
 Les limites de propriété, hauteurs de niveau et l'implantation par rapport aux limites sont donnés à titre indicatif et devront faire l'objet d'une vérification par un géomètre agréé. Ce document ne peut être assimilé à un document technique d'exécution. Son utilisation à cette fin, place la personne qui se chargerait des travaux sous les coupes des articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil et dégage totalement la responsabilité éventuelle de l'auteur du présent document. Ce document reste la propriété intellectuelle et artistique de Atelier IZF, toute reproduction même partielle est interdite.

Date	Format	Echelle
02/10/2024	A3	1:4500

5B



**Atelier IZF**  
 32 BOULEVARD CLEMENCEAU  
 13300 SALON DE PROVENCE  
 CONTACT@ATELIER-IZF.FR  
 ORDRE DES ARCHITECTES S06303  
 SIRET 479 877 342 00044 RCS SALON  
 CODE NAF 7111Z EURL capital 10 000€

PROJET AGRIVOLTAÏQUE POUR UNE PLANTATION DE MYRTILLE  
**PLAN DES ABORDS**

**SCEA NATURAGRI**

Les limites de propriété, hauteurs de niveau et l'implantation par rapport aux limites sont donnés à titre indicatif et devront faire l'objet d'une vérification par un géomètre agréé. Ce document ne peut être assimilé à un document technique d'exécution. Son utilisation à cette fin, place la personne qui se chargerait des travaux sous les coup des articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil et dégage totalement la responsabilité éventuelle de l'auteur du présent document. Ce document reste la propriété intellectuelle et artistique de Atelier IZF, toute reproduction même partielle est interdite.

Date  
**02/10/2024**

Format  
**A3**

Echelle  
**1:4500**



**Atelier IZF**  
 32 BOULEVARD CLEMENCEAU  
 13300 SALON DE PROVENCE  
 CONTACT@ATELIER-IZF.FR  
 ORDRE DES ARCHITECTES S06303  
 SIRET 479 877 342 00044 RCS SALON  
 CODE NAF 7111Z EURL capital 10 000€

PROJET AGRIVOLTAÏQUE POUR UNE PLANTATION DE MYRTILLE  
**PLAN DES ABORDS**

SCEA NATURAGRI

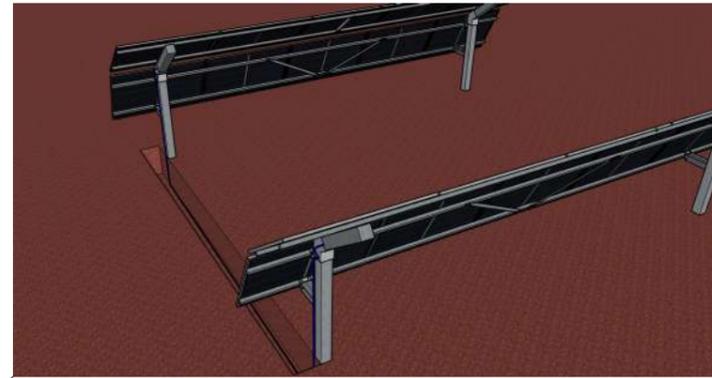
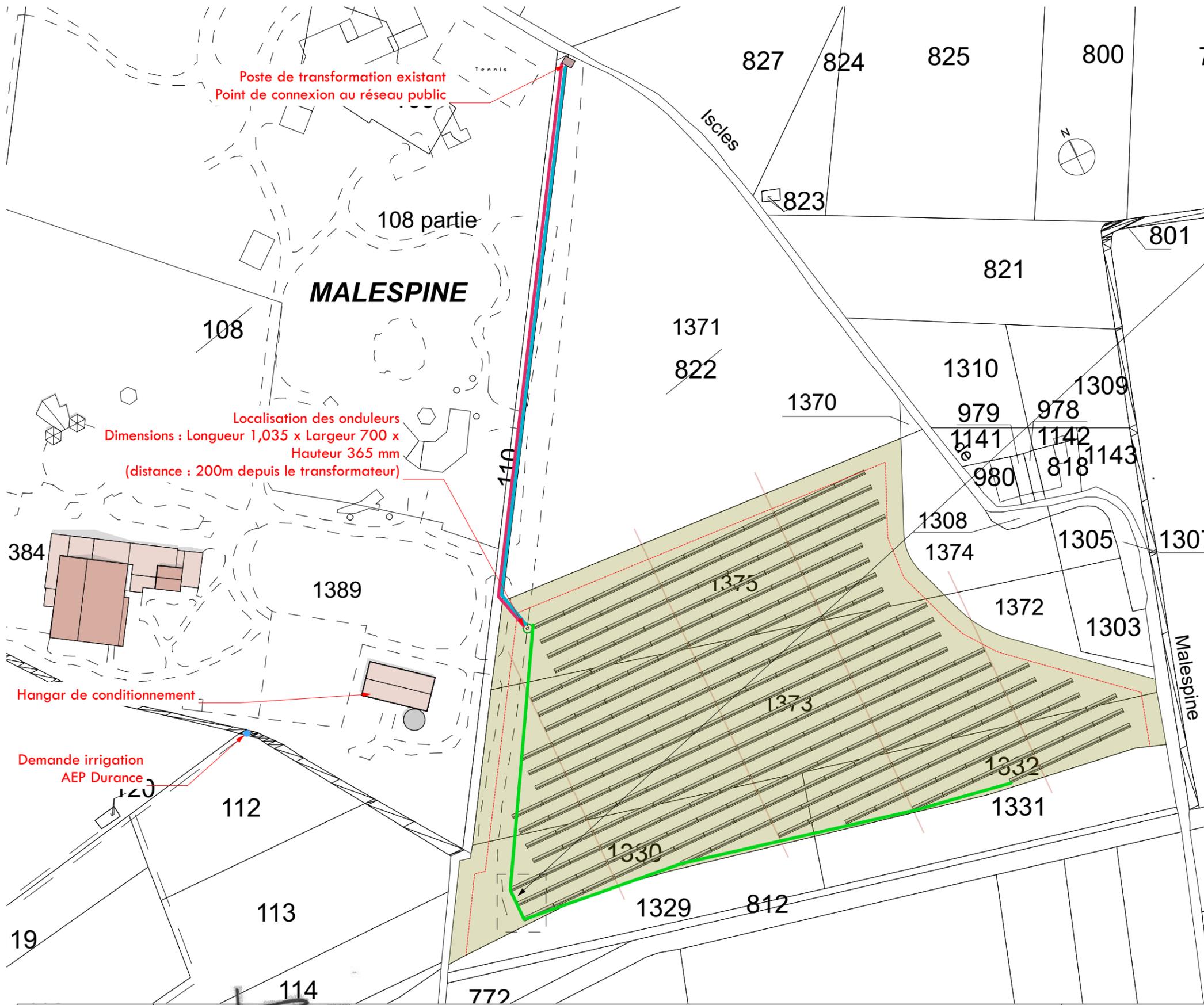
Les limites de propriété, hauteurs de niveau et l'implantation par rapport aux limites sont donnés à titre indicatif et devront faire l'objet d'une vérification par un géomètre agréé. Ce document ne peut être assimilé à un document technique d'exécution. Son utilisation à cette fin, place la personne qui se chargerait des travaux sous les coup des articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil et dégage totalement la responsabilité éventuelle de l'auteur du présent document. Ce document reste la propriété intellectuelle et artistique de Atelier IZF, toute reproduction même partielle est interdite.

Date  
**02/10/2024**

Format  
**A3**

Echelle  
**1:4500**

6B



Dimensions tranchées : 6,5m de long, 0,7m de profondeur

**Légende :**

- Tranchée réalisé pour le passage du câble AC revente vers point d'injection
  - Tranchée réalisé pour le passage du câble AC autoconsommation vers tarif jaune du Domaine de la Myrtille (alimentation du bâtiment de conditionnement) Ces deux câbles seront regroupés dans une même tranchée.
  - Câbles DC interconnexion des chaines
- Nota : Le cheminement entre Transformateur et Onduleur suit le chemin existant*

Pour information :  
 AC courant alternatif  
 DC courant continu (courent)

**Atelier IZF**  
 32 BOULEVARD CLEMENCEAU  
 13300 SALON DE PROVENCE  
 CONTACT@ATELIER-IZF.FR  
 ORDRE DES ARCHITECTES S06303  
 SIRET 479 877 342 00044 RCS SALON  
 CODE NAF 7111Z EURL capital 10 000€

**PROJET AGRIVOLTAÏQUE POUR UNE PLANTATION DE MYRTILLE**

**PLAN DES ABORDS**

Les limites de propriété, hauteurs de niveau et l'implantation par rapport aux limites sont donnés à titre indicatif et devront faire l'objet d'une vérification par un géomètre agréé. Ce document ne peut être assimilé à un document technique d'exécution. Son utilisation à cette fin, place la personne qui se chargerait des travaux sous les coup des articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code Civil et dégage totalement la responsabilité éventuelle de l'auteur du présent document. Ce document reste la propriété intellectuelle et artistique de Atelier IZF, toute reproduction même partielle est interdite.

<b>SCEA NATURAGRI</b>	
Date	Format
<b>02/10/2024</b>	<b>A3</b>
Echelle	
	<b>1:1500</b>